

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 MARS 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYÈRE, Monsieur MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Monsieur DEROUBAIX (à Monsieur de BOISSIEU), Madame BRISSEZ (à Madame PETIT), Monsieur RIBIÈRE (à Madame SONNERY), Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR),

EXCUSÉE : Madame ARBORE

ABSENTS : Madame ARENA, Monsieur KARTAL, Madame PONCET

Monsieur Jean-Marc RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2024.01.26 **PROJET « JEUX OLYMPIQUES » – CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC LA MJC**

(Rapporteur : Jean-Pierre BLANC)
Nomenclature : *B.A. Enseignement*

En 2024, la France va accueillir et organiser l'un des plus grands événements sportifs : les Jeux Olympiques d'été à Paris.

Deux structures s'inscrivent dans ce projet :

- l'école Jules Ferry qui bénéficie du label Génération 2024
- la Ville via les accueils périscolaires dans le cadre d'un projet d'animation

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20240315-DEL_2024_01_26-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Diverses actions (sportives, culturelles, artistiques) seront menées tout au long de l'année scolaire 2023-2024 par les deux structures.

Afin d'apporter une dimension supplémentaire au projet, une action commune est portée en partenariat avec la MJC : la découverte de l'activité « Breakdance », nouvelle discipline olympique.

Deux actions seront encadrées par des professionnels de la MJC :

- Un atelier danse : un chorégraphe de la MJC initiera les enfants à cette danse. Sur plusieurs séances, les enfants pourront découvrir le vocabulaire propre à cette discipline, découvrir l'histoire de celle-ci et élaborer une chorégraphie.
- Un atelier artistique : les enfants de l'accueil périscolaire travailleront sur la réalisation de dessins sur la thématique du sport. Un artiste de la MJC reproduira leurs créations sur une toile qui sera exposée à l'école. En parallèle, les enfants travailleront sur l'écriture de mots, de phrases évoquant les valeurs de l'olympisme.

Le projet sera finalisé par une représentation scénique du chorégraphe et l'exposition des travaux des enfants.

Pour ce faire, il est proposé de signer une convention de partenariat avec la MJC, qui assurera la mise en œuvre de ces deux actions. Le coût global de cette action s'élèverait à 4 200 €.

Ainsi la Ville propose de participer au projet et d'accorder les crédits à hauteur de 4 200 €.

Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) attribue une subvention de 3 400 € à la Ville.

Les modalités du partenariat sont précisées dans le projet de convention joint en annexe.

La Commission Municipale **Action Educative et Vie Scolaire**, lors de sa séance en date du **12 mars 2024** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **12 mars 2024** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DÉCIDE :**

1. **DE VALIDER** l'attribution d'une participation financière de 4 200 € à la MJC pour le projet « Jeux Olympiques » ;
2. **D'APPROUVER** la convention de partenariat en vue de la mise en œuvre du projet « Jeux Olympiques », telle que jointe en annexe ;
3. **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le **22 MARS 2024**

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20240315-DEL_2024_01_26-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024